

# Délibération du Conseil municipal

du 29 août 2022

Envoyé en préfecture le 31/08/2022

Reçu en préfecture le 31/08/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 077-217702570-20220829-38\_2022-DE

**DATE DE  
CONVOCATION**  
22/08/2021

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf août, à dix-neuf heures trente minutes,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle Jean-Marie FINOT en séance publique sous la présidence de Monsieur Maxence GILLE, Maire.

**EN EXERCICE : 27**

Présents : M. Maxence GILLE - Mme Karine ROUSSET - Mme Catherine BEGUIN - M. Pierre COURTIER - Mme Nathalie COUILLARD - M. Romain SEVILLANO - Mme Christelle REMERE - M. Laurent COURTIAT - Mme Jeanine TURLURE - Mme Sylvie FOUGERAY - M. Sébastien COSTARD - Mme Mélanie GENTILS - Jacques TOUPRY - Mme Auziria MENDES - M. Georges BACCON - M. Cyril DEBOOSERE - M. Bertrand GIRAUDEAU - Mme Brigitte DA SILVA.

**PRÉSENTS : 18**

**VOTANTS : 21**

Pouvoirs : M. Daniel SEVILLANO à M. Maxence GILLE - Mme Cindy MOUSSI-LE GUILLOU à M. Bertrand GIRAUDEAU - M. Jean-Michel LEMSEN à Mme Brigitte DA SILVA.

**N° 38-2022**

Absents excusés : M. Nicolas LAVALLEE - M. Olivier GANDAR - Mme Ndeye DIA BRANDONE - Mme Rafea LAOUADI - Mme Claudine PARE - M. Jean-Paul BORIE.

Madame Sylvie FOUGERAY a été élue secrétaire.

**OBJET DE LA  
DÉLIBÉRATION**

## **Convention financière avec le Syndicat Intercommunal pour l'enseignement du 1<sup>er</sup> cycle dans la partie EST du canton de Dammartin-en-Goële et environs pour l'année 2021-2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une convention financière du Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement du 1<sup>er</sup> cycle dans la partie EST du canton de Dammartin-en-Goële et environs.

En 2021-2022, 3 élèves domiciliés à Lizy-sur-Ourcq ont fréquenté le Collège Jean des Barres de Oissey.

Le Conseil Syndical a fixé la participation communale à 150 € par enfant, soit un total de 450 € pour l'année 2021-2022.

Où l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière avec le Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement du 1<sup>er</sup> cycle dans la partie EST du canton de Dammartin-en-Goële et environs.

Fait et délibéré en séance, le 29 août 2022.

**EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

Le Maire,  
Maxence GILLE



La secrétaire de séance,  
Sylvie FOUGERAY